

Note n° 12 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 23 décembre 2015

Infos des structures retraité-e-s sur le 24 novembre

Bouches-du-Rhône (13) : CGT, FSU et Solidaires ont remplacé la manifestation par un rassemblement de 400 personnes à 10 h 30 à la Préfecture, avec conférence de presse et audience à la préfecture. Lors des prises de paroles, Solidaires a insisté sur les attaques continuelles contre notre système de retraite et de protection sociale, les menaces sur les retraites complémentaires et autres, perceptibles dans les commissions européennes, le Sénat, la Cour des Comptes... Un tract unitaire a été distribué pendant toute la semaine précédente.

Calvados (14) : 230 manifestant-e-s ont répondu le 24 à l'appel de CGT, FSU, Solidaires, UNSA et FGRFP.

Doubs (25) : 70 retraité-e-s se sont rassemblés et ont distribué le tract unitaire.

Gard (30) : une cinquantaine de retraité-e-s CGT, FO, FSU et Solidaires se sont rassemblés devant la Préfecture, où une délégation a été reçue. L'AG des retraité-e-s UNIR Solidaires est maintenue malgré l'état d'urgence le 14 décembre 2015 au local de Solidaires à Nîmes (avec une auberge espagnole).

Gironde (33) : malgré l'interdiction, CGT, FSU et Solidaires ont, de fait, manifesté le 24 en allant déposer des doléances à trois médias relayant peu les actions des retraité-e-s. Sur le lieu du rassemblement, la police a rappelé l'interdiction et autorisé une délégation à aller dans les trois médias... et un cortège avec banderole a suivi sur le trottoir. La préposée des RG qui a tenté de stopper le cortège, s'est vu opposer le slogan « les terroristes ne sont pas ici ! » et le cortège s'est remis en route, escorté par la police municipale.

Ille et Vilaine (35) : CGT, FO, FSU, Solidaires et FGR-FP ont maintenu les manifestations prévues à St Malo, Redon et Rennes où 200 personnes n'ont pas fait changer d'avis le Préfet qui a refusé de recevoir une délégation. Une lettre ouverte aux parlementaires se conclut par une demande de rendez-vous.

Indre et Loire (37) : CGT, FSU, Solidaires et LSR ont appelé à un rassemblement (manifestation interdite) le 24 à 10 h devant la préfecture, où chaque organisation a pris la parole devant 250 personnes, en présence de la presse, puis une délégation a rencontré le Préfet et a ensuite rendu compte aux manifestant-e-s. La manifestation interdite s'est transformée en rassemblement de 250 personnes.

Loire Atlantique (44) : le 24 à Nantes, une centaine de syndicalistes CGT, FO, FSU, Solidaires et FGR-FP s'est retrouvée au centre ville. Après quatre courtes prises de parole (FO, Solidaires, CGT et FSU), le tract unitaire a été distribué à la population.

Une mobilisation se prépare contre Nantes Métropole qui met en place une nouvelle tarification pour les transports publics, dite « solidaire », qui entraîne beaucoup d'interrogations et suscite inquiétude et mécontentement, car le coût de l'abonnement mensuel va passer 11,70 € à 32,80 €.

Loiret (45) : une centaine de personnes CGT, FSU et Solidaires se sont retrouvées devant la Sous-préfecture de Montargis en présence des médias. Les prises de parole ont porté sur les mobilisations en cours (procès Air France et grève locale à EDF). Solidaires a dénoncé l'accord sur les complémentaires retraites et défendu le système de santé. Une délégation a ensuite été reçue par le Sous-Préfet.

Haute-Marne (52) : le rassemblement a été remplacé par une réunion / conférence de presse avec une vingtaine de militants de la CGT, FO, FSU et Solidaires (3), contents de se retrouver et de discuter autour du 4 pages national. Dans le département dévasté de ses emplois, les retraité-e-s représentent presque 1/3 de la population, la pauvreté se voit, ce qui a renforcé la détermination de maintenir les revendications et les actions malgré l'état d'urgence.

Meurthe-et-Moselle (54) : CGT, FSU, SUD Solidaires et FGR-FP n'ont pas pu tenir le rassemblement prévu, ni rencontrer le Préfet qui a pris pour prétexte la période électorale des régionales. Une conférence de presse a permis un bon article dans le quotidien local. Les parlementaires vont être relancés.

Puy de Dôme (63) : à Clermont Ferrand, rassemblement et manifestation CGT, FSU, Solidaires et LSR se sont déroulés comme prévu et ont été suivis de prises de parole devant 200 personnes. Le chef de cabinet du Préfet a écouté les revendications des retraités, notamment sur la représentation syndicale dans les instances prévues par la loi. Cette année la presse a fait un effort avec un article et une émission radio « appelant » au 24, puis une bonne couverture du 24.

Rhône (69) : le rassemblement du 24 a réuni une centaine de personnes qui ont écouté les prises de parole unitaires (continuer les luttes revendicatives + dossier revendicatif commun ensuite).

Dur, dur, d'aller au ministère des Affaires sociales et de la santé

Les retraité-e-s cheminot-e-s refusés, puis acceptés

L'interfédérale CGT – SUD-Rail – FGR-CF n'a pas été reçue le 29 octobre, jour d'une manifestation nationale bloquée par les nombreux CRS bloquant - les 15 000 manifestant-e-s cheminot-e-s.

Elle a fini par être reçue le 1^{er} décembre, à sa demande, pour porter les revendications et remettre les 40 000 pétitions qui n'avaient pas pu être déposées le 29 octobre.

Au cours de cette audience d'une heure trente, le ministère :

- a refusé de reconnaître la baisse du niveau de vie, pourtant conséquence du gel des pensions et de la hausse de la fiscalité spécifique au retraité-e-s,
- a maintenu le décret rapprochant le régime spécial SNCF des autres régimes,
- a admis l'injustice faite aux ex-apprentis ayant cotisé pour des trimestres qui ne sont pas validés, mais il renvoie à des négociations avec la SNCF pour une éventuelle aide au rachat de 4 trimestres.

Seule la mobilisation permettra d'être entendus et d'obtenir des avancées. L'interfédérale a décidé d'appuyer les actions interprofessionnelles qui seront décidées par les 9 organisations interprofessionnelles de retraité-e-s.

Les neuf organisations « Ile-de-France »

Les organisations parisiennes de l'inter des 9 organisations de retraité-e-s avaient demandé une audience, dans le cadre de l'action du 24 novembre.

Le cabinet de la ministre de la santé a proposé un rendez-vous d'un quart d'heure. Face à cette provocation (quinze minutes, c'était un temps de parole d'une minute à chaque organisation et une « réponse » de quelques minutes), les organisations ont décliné cette proposition singulièrement « cavalière ».

Complémentaire santé retraités

Le gouvernement, conscient de la difficulté de certains retraité-e-s d'accéder aux soins dans notre pays riche et développé, est bien obligé de prendre quelques mesures, mais toujours **en développant les complémentaires, en fragilisant davantage la sécurité sociale**. Le PLFSS (loi Santé) 2016 prévoit :

- Une TSA (Taxe de Solidarité Additionnelle aux cotisations d'assurance finançant en partie la CMU) réduite sur des contrats destinés aux personnes âgées, à un taux encore à préciser, s'ajoutant aux dispositifs CMU, ACS, panier de soins Ani « basique » et panier de soins Ani « ultra responsable ».
- De labelliser des contrats « retraités », qui seront mis en concurrence comme les contrats ACS.
- D'appliquer la loi Evin permettant aux anciens salariés de conserver le contrat collectif de l'entreprise, en lissant sur 3 à 5 ans l'augmentation des tarifs pouvant aller jusqu'à 150 %. Une aide de l'employeur est envisagée.

La loi se contente de prévoir, la mise en place attendra les décrets.

Les professionnels de la santé craignent une nouvelle « usine à gaz ».

La loi vieillissement au Coderpa 13

L'UNIRS 13 a participé à la 15^e journée départementale des retraités organisée par le Coderpa. Devant plus de 150 personnes, la loi vieillissement a été présentée sans aucune critique. L'UNIRS 13 a corrigé cette présentation en intervenant sur :

- La reconnaissance des aidants qui, enfermés dans un statut, sont transformés en soignants.
- L'APA, l'aide aux personnes âgées, reste mal compensée, non revalorisée. La loi aboutit à un saupoudrage des aides à domicile et va permettre aux assurances privées (avec des « contrats protecteurs » aidés par l'Etat) de se développer dans un système inégalitaire.
- La création d'un régime unique d'autorisation, intégrant à part entière les structures privées, avec des tarifs libres, va renforcer la concurrence des associations déjà à bout de souffle et laisser la place entière à des structures commerciales qui, de par leur nature, ne peuvent pas remplir les mêmes missions.

